

SANIGEL

DÉTARTRANT GEL W.C. DESINFECTANT

Version n°4.1 applicable le 09/02/2017

APPLICATIONS

SANIGEL est un détartrant acide spécialement formulé pour éliminer facilement et rapidement les dépôts de tartre ou de calcaire dans les W.C. tout en désinfectant efficacement les surfaces traitées.

Mélange d'acides et d'agents mouillants, SANIGEL s'étale facilement sur les parois même celles en contact avec l'eau et détartre en profondeur.

CONSEILS D'UTILISATION

Appliquer SANIGEL sur les parois des W.C., après avoir tiré la chasse d'eau. Laisser agir de 5 minutes à 1 heure. Frotter à l'aide de la vadrouille. Tirer de nouveau la chasse d'eau. Répéter l'opération pour un entartrage important.

Ne pas appliquer sur surfaces peintes, métalliques, inox, robinetterie, pierres naturelles, surfaces émaillées en mauvais état.

Employé régulièrement, SANIGEL maintient l'ensemble des sanitaires, cuvettes et siphon dans un parfait état de propreté.

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004

Aspect : Gel limpide

Couleur : Bleu

Parfum : Amande

pH à l'état pur : $0,5 \pm 0,5$

Densité à 20°C : $1,02 \pm 0,01 \text{ g/cm}^3$

CONDITIONNEMENT

Carton de : 18x1L

Palette de : 36 cartons

RÉGLEMENTATION

Utilisez les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DLUO : 1an.

Usage strictement professionnel. Dangereux- Respecter les précautions d'emploi.

Activité	Dilution	Temps de contact	Normes	Souches
bactéricide	5%	5mn	EN 1276 (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i> , <i>Escherichia coli</i>
Substance active biocide TP2 : Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium CAS n°68391-01-5 : 0.25% (m /m)				

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.

